

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 5 décembre 2019 à 20h15 à la halle de
gymnastique de Crémines (salle n°2)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection des WC (inclus WC handicapé) et des douches de la halle de gymnastique d'un montant de chf 86'830.-.
3. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour le remplacement de la chaudière de l'école-halle de gymnastique d'un montant de chf 115'397.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule communal de chf 195'000.-.
5. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Vaivres-Zoo de chf 59'658.25.
6. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour le contrôle des collecteurs communaux d'un montant de chf 45'958.85.
7. Discuter et approuver un crédit de dépense périodique pour les bons de garde estimé à :

5451.3637.01 Prestation à des particuliers	chf 13'295.-
5451.4611.01 Dédommagement du canton	chf 10'636.-

A charge de la commune de Crémines	chf 2'659.-
8. Discuter et approuver la dissolution du Règlement pour la gestion d'un financement spécial pour le financement de Crémines bouge.
9. Discuter et approuver le budget 2020 de la Commune mixte de Crémines :

Définir et valider :

 - a) quotité d'impôt (inchangée)
 - b) taxe immobilière (inchangée)
10. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, des situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations.
11. Divers.

Dès le 31 octobre 2019, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2020 du SSGV
- Budget 2020 de la Commune mixte de Crémines

- Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, des situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 30 octobre 2019